

La franc-maçonnerie en Algérie utopie inopérante ?

1- Rappel historique

Venue d'Angleterre vers 1725 la franc-maçonnerie moderne s'est développée en France sous la forme d'une Grande Loge des Maîtres de Paris devenue ensuite La Grande Loge de France (GLF) avant de devenir en 1773 le Grand Orient de France (GODF). En 1894 la GLF se séparera du GODF, pour revenir aux valeurs traditionnelles d'origine. À la révolution (1789) elle compte 635 loges, dont 40 aux colonies et 19 à l'étranger. Les membres provenaient de la noblesse, du clergé, de la haute bourgeoisie. Si ces loges contribuèrent à créer le climat révolutionnaire, il est certain qu'elles ne dirigèrent pas le cours des événements qui suivirent. En 1793, le Grand Orient suspend ses travaux. Ils ne reprendront qu'après la tourmente. En 1805, à côté du Grand Orient apparaît un « Suprême Conseil », chargé de la collation des hauts grades écossais.

En 1814, le Grand Orient totalise plus d'un millier d'ateliers, dont environ 70 dans les régiments.

Officiellement la franc-maçonnerie déclare bannir de ses travaux toute forme d'activité politique (arrêté du Suprême Conseil du 12 juillet 1822, et nouveau règlement du Grand Orient de 1826), mais progressivement l'emporte, au sein des loges, un courant libéral qui s'intègre à la Gauche, dont elle deviendra en grande partie l'inspiratrice.

Sous Charles X, cette orientation libérale est combattue, le Gouvernement surveille et poursuit les loges. Dans l'armée, notamment, officiers et sous-officiers n'osent plus avouer leur qualité maçonnique. Les loges militaires disparaissent peu à peu. En 1829, sur les 445 loges que comptait encore la France, une seule subsistait dans l'armée.

Or ce seront des militaires qui les premiers planteront solidement la maçonnerie sur les côtes algériennes !

Toutefois, le Grand Architecte de l'Univers avait fait quelques adeptes en terre algérienne bien avant l'occupation française, mais il s'agissait seulement de personnalités disséminées dans les principales agglomérations et n'entretenant point de relations maçonniques entre elles, ou avec des frères existant dans la colonie européenne.

Cette présence maçonnique, bien que très effacée, tant au sein de la population indigène qu'au sein de la colonie européenne, prouve que la régence n'était pas aussi hermétiquement fermée qu'on le croit aux idées européennes.

À cette époque, des commerçants, des notables, des aventuriers aussi, voyageaient pour leurs affaires en France, en Italie, en Belgique ou en Angleterre. Certains d'entre eux ont pu solliciter leur affiliation à la franc-maçonnerie par sympathie pour les idées nouvelles ou par désir d'obtenir une caution facilitant déplacements et tractations commerciales.

On trouve, dans les archives françaises, la trace de deux francs-maçons algériens en 1785/86 pour l'un (Mohammed Techeliby) et 1787 pour l'autre (Abraham Baker), ayant séjourné à Paris. On trouve également les noms de quatre francs-maçons musulmans dans les procès-verbaux du GODF toutes chambres réunies, le 27 décembre 1787 : « Mouhamed Bel Aly, Soliman Tagan, Ibrahim Algerino, Studge had Dahli » (Sic).

Dans la colonie européenne qui vivait à Alger du temps de la Régence, deux consuls de France furent certainement francs-maçons : Jean Bon Saint-André (Consul à Alger de 1796 à 1798) et Dubois-Thainville (Commissaire général des relations commerciales de la République française à

Alger de 1800 à 1809, puis Consul général et Chargé d'affaires de 1811 à 1814).

On connaît aussi le cas de Casimir Jobert, né à Marseille, un des rares français ayant vécu à Alger dès 1821 comme commis d'une maison de commerce marseillaise, en attendant de devenir agent général de la Compagnie d'Afrique et représentant de la chambre de commerce de Marseille. Il est mentionné avec le grade de Maître dans le tableau de la loge de *Bélisaire* de 1833.

Reste cependant que c'est l'armée française qui a implanté solidement la maçonnerie en Algérie, dès le début de l'expédition d'Alger.

2- Rappel doctrinal aux origines

Les constitutions du GO de 1826 et 1839 précisent que « l'Ordre des francs-maçons a pour objet l'exercice de la bienfaisance, l'étude de la morale universelle, des sciences et des arts, et la pratique de toutes les vertus ».

« La loge est constituée à la gloire du Grand Architecte de l'Univers, pour le bien de l'humanité, l'étude de la morale et de la vérité », affirme l'article premier du règlement de *Bélisaire*.

Par ailleurs, comme le recommandait Anderson, auteur anglais de la charte fondamentale de 1723, « les animosités personnelles et les querelles privées ne doivent pas franchir les portes de la Loge, ni – à plus forte raison encore – les discussions religieuses, nationales ou politiques... ».

Les francs-maçons estiment que c'est du désir d'atteindre la perfection morale que résultera un jour l'émancipation générale de l'humanité et, tout particulièrement dans l'Algérie naissante, « il faut hâter la civilisation en montrant qu'on obtient plus de succès durable par la persuasion, la tolérance et les principes de l'Ordre que par les armes et la violence ».

Plus qu'une religion, la maçonnerie est « la religion de toutes les religions » et, de cette conception, résulte le respect de la croyance individuelle.

le Grand Orient a aboli, en 1877, l'obligation pour ses membres de se référer à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'âme. Ainsi est née la franc-maçonnerie " libérale " ou « adogmatique" qui accueille croyants et non-croyants et laisse donc à ses membres une absolue liberté de conscience et de recherche. Aujourd'hui, le Grand Orient de France rassemble près de 50 000 membres inscrits dans plus de 1000 loges. En 1894, la Grande Loge de France a refait scission, refusant de rompre avec la référence au Grand Architecte de l'Univers. Elle compte aujourd'hui 27 000 adhérents.

3- 1830 : La franc-maçonnerie arrive en Algérie dans les bagages de l'armée

1- Le corps expéditionnaire

Dans l'armée, qui débarque à Sidi Ferruch le 14 juin 1830, on ne compte aucune loge puisque la Restauration leur avait donné un coup d'arrêt, notamment dans l'armée. Mais les officiers ayant appartenu à la franc-maçonnerie étaient assez nombreux, et nous les retrouverons bientôt dans les premières loges créées à Alger, Bône, Oran. La tradition raconte que les officiers francs-maçons auraient tenu une première réunion dès le 15 juin 1830, prenant ainsi « possession de la terre barbaresque au nom de la civilisation, de la tolérance et du progrès ».

2 - À Alger et dans la région algéroise

C'est seulement à la fin de 1831 que s'installera sur le sol algérien la première loge constituée, celle de *Cirrus*, dont le nom même évoque la prépondérance marquée de l'élément Corse. Elle s'était formée en 1821 au 10^e régiment d'Infanterie légère en garnison à Saint-Martin-en-Ré. Le régiment débarque à Alger en décembre 1831, et en janvier 1832. La loge de *Cirrus* est alors régulièrement constituée : sur 87 officiers que compte le régiment, 31 appartiennent à la loge, ainsi que le chef de corps, le colonel Marthe, qui se trouve d'ailleurs, dans la loge, en position subalterne par rapport à certains de ses subordonnés de qualité maçonnique supérieure.

Le 16 février 1832, 14 francs-maçons affiliés à diverses loges métropolitaines se réunissent à Alger pour constituer un nouvel atelier dans l'obédience du Grand Orient qu'ils proposent de nommer *Bélisaire*. La loge est solennellement installée le 22 mai 1833. Le titre de vénérable d'honneur est accordé à perpétuité au Frère Danlion, général commandant la place d'Alger. Dès 1833 la loge réunit 46 frères, et 73 en 1834. En son sein, les militaires comptent pour 45% et les commerçants pour 25%, marquant ainsi un début d'évolution sociale.

3- À Bône

La prédominance de l'élément militaire s'y affirme, comme à Alger, dont la première loge prend le nom d'*Ismaël* (fils d'Abraham et d'Agar, destiné à devenir la souche du peuple arabe).

Le 13 juillet 1832 les frères de Bône adressent au Grand Orient la demande de constitution de la loge. Constitution accordée le 12 décembre 1832. Installation solennelle le 23 juin 1833.

Le 1^{er} Vénérable de la loge est le frère comte de Beaumont de Brivazac, ayant la qualité de Juge royal de la province de Constantine, et avec le grade de 33^e Souverain Grand Inspecteur Général, il atteint le sommet de la hiérarchie maçonnique. Dans le premier tableau de la loge, sur 33 noms, seulement 6 ou 7 sont des civils.

4- À Oran

À Oran l'implantation de la maçonnerie est plus tardive. C'est à la fin de 1834 que les frères du Grand Orient se manifestent et demandent la constitution d'une loge, la « *Loge Française de l'Union Africaine* ». La demande précise que « Son titre faisait assez connaître son but : propager la civilisation et les idées françaises en Afrique, éclairer et instruire même les Arabes, et former avec eux une sorte d'union et de famille pour en faire un nouveau peuple français : but honorable qui est en même temps celui des autres ateliers ».

La loge sera installée le 24 juin 1836. La liste compte alors 36 membres, dont 9 civils. En tête de liste, comme Vénérable d'Honneur, le baron Desmichels, lieutenant général, Grand Officier de la Légion d'Honneur, Rose-Croix, un des généraux connus de l'armée d'Afrique par le traité signé avec Abd el kader en 1834.

Le maréchal Bugeaud n'est pas dans la liste, mais sa qualité maçonnique ne paraît pas douteuse, il est bien « membre de la grande famille ». On peut lire d'ailleurs dans un compte-rendu de la loge *bélisaire*, en date du 4 juillet 1849 « Mort du f* Bugeaud »... » il est tiré une bat* de deuil pour le f* Bugeaud ex-gouverneur général, membre honoraire de la L* d'Oran ».

Mais avec le développement de la colonisation et des initiations de plus en plus nombreuses de civils la situation évolue très vite. En 1844, on ne compte déjà plus que 25% de militaires. Et ce seront surtout alors des officiers de santé, médecins, chirurgiens d'une part et officiers des Bureaux arabes, dont l'idéal était assez proche de celui de la franc-maçonnerie.

Du côté des civils, les propriétaires, les négociants, les entrepreneurs, les membres des professions libérales tiennent une grande place. Par ailleurs, la grande majorité des maçons habitaient les villes où naquirent les loges, et sauf exception, ne se livraient pas à l'agriculture. Ce sont donc, le plus souvent, des « privilégiés de la fortune » (la création d'une loge et son fonctionnement sont des affaires coûteuses), des gens possédant un bon niveau d'instruction, sans laquelle l'initiation n'aurait pas été accordée. Il faut en effet « posséder le degré d'instruction nécessaire pour cultiver sa raison » et, à l'inverse, « le titre de maçon se perd par l'exercice d'un état servile ou notoirement déconsidéré dans l'ordre social ». En Algérie, encore plus qu'en métropole, on recherche systématiquement les « hommes marquants » dont le « rang social et l'instruction puissent faire fleurir la maçonnerie ».

4- Les premières années (1830-1849)

Au début, cérémonies, fêtes et banquets tiennent une grande place dans l'activité des loges, mais la partie la plus positive de l'activité maçonnique reste sans conteste les manifestations d'entraide et les efforts déployés pour instruire les frères.

Aux bals et fêtes de bienfaisance des loges accourt toute la bonne société des villes d'Algérie.

Lors de la grande épidémie de choléra de 1849, les loges feront preuve d'un dévouement digne d'admiration. Les temples sont mis à la disposition des autorités et les Frères se dépensent sans compter au service des malades, malgré les risques de contagion.

L'activité intellectuelle des loges est très développée, et concerne tous les domaines : philosophie, littérature, géologie, chimie, astronomie, histoire...

En résumé, la franc-maçonnerie peut alors être considérée sous trois jours principaux :

- Comme association de bienfaisance et de charité (Dans l'annuaire de l'Algérie pour 1843, les différentes loges sont d'ailleurs citées parmi les « sociétés philanthropiques »).
- Comme école d'instruction et de philosophie morale.
- Comme religion et comme culte.

5- Sous la seconde république et au début du second empire, commence à souffler le vent du libéralisme politique

Pour la première fois l'Institution, par la voix du Grand Orient, va prendre position politiquement en exprimant ouvertement sa sympathie au nouveau Gouvernement républicain issu de la révolution de 1848. « Les francs-maçons ont porté tout le temps sur leurs bannières ces mots Liberté Égalité Fraternité. En les retrouvant sur le drapeau de la France, ils saluent le triomphe de leurs principes... ».

Le vent du libéralisme politique se met à souffler dans les loges, aspirant aux valeurs de liberté, de démocratie mais aussi de confiance dans le progrès. On prépare les élections locales d'avril 1848, et c'est *Bélisaire* qui donne le ton. Plusieurs francs-maçons seront élus maires ou conseillers municipaux.

À la suite des sanglantes journées de juin 1848, le gouvernement fit créer en Algérie 42 villages que vinrent occuper des colons amenés par des convois organisés, dont 16 partirent de Paris et un 17^e de Lyon. Dans la plupart de ces convois, il y avait un certain nombre de francs-maçons. Á

Alger comme à Oran, les maçons d'Algérie se précipitaient pour recevoir les frères de France. De nombreux directeurs militaires de ces nouvelles colonies agricoles étaient d'ailleurs francs-maçons.

Le complot d'Oran éclate en 1850. La police saisit une lettre qui évoque la préparation d'un mouvement insurrectionnel par une association dénommée Enfants de Carthage, société politique visant à propager des idées socialistes. C'était évidemment un groupement de carbonari. Mais plusieurs membres de l'Union africaine y sont impliqués, arrêtés et inculpés d'avoir voulu armer les habitants contre les pouvoirs institués.

Au moment du coup d'État de décembre 1851, la franc-maçonnerie était particulièrement surveillée, à tel point qu'une circulaire du Grand Orient ordonne de fermer les ateliers jusqu'au 1^{er} janvier suivant. Dès 1853, les effectifs des loges accusent une baisse sensible avec 665 affiliés au lieu de 842 en 1851.

6- Dès le milieu du second empire commence à souffler le vent de l'anticléricisme

Deux dates marquent cette évolution.

- 1861 et l'affaire Magnan. Le Grand Maître de l'Ordre est alors le prince Murat, un proche du pouvoir. À la suite de sa prise de position au sénat en faveur de « l'amendement des cardinaux » (par lequel la France devait déclarer qu'elle maintiendrait à Rome la souveraineté temporelle du Pape. L'amendement finalement est repoussé à une petite majorité), de nombreux « frères » ont trouvé intolérable que le Grand Maître de l'Ordre s'instituât champion du catholicisme, et réclamèrent son départ. La succession s'avéra difficile, ce qui obligea Napoléon III à intervenir souverainement, en nommant lui-même et pour trois ans le maréchal Magnan, alors qu'il n'était pas maçon. On lui conféra dès le lendemain les plus hauts grades maçonniques correspondant à sa charge... Il fut finalement accepté par ses nouveaux frères qui l'élirent dans les règles quelques mois plus tard. Mais le vent de l'anticléricisme venait de se lever.

- 1865 et la condamnation de la franc-maçonnerie par le Pape Pie IX. Après avoir vécu pendant des siècles en étroite symbiose avec elle, la franc-maçonnerie avait déjà été condamnée par l'Église catholique à plusieurs reprises, trois fois au 18^e siècle, et déjà quatre fois depuis le début du XIX^e... mais sans réel incidence sur la composition des loges quant aux croyances de leurs membres, et surtout sans conséquences sur la vie politique du pays. Une nouvelle fois, le 25 septembre 1865, dans un consistoire secret, le pape Pie IX, condamne de nouveau la franc-maçonnerie et, cette fois-ci, les attaques francs-maçonniques contre les prêtres se multiplient et, parallèlement, progressent dans les loges l'esprit laïque et l'athéisme, si bien que 5 ans plus tard, le Grand-Orient demandera lors de son assemblée générale du 11 juin 1870 « l'instruction gratuite, obligatoire et laïque ».

Mais toutes les loges d'Algérie ne sont pas prêtes en même temps à prendre une part active au mouvement libéral et social qui anime la société. À la veille de la troisième république :

Sont pour, les loges de	Sont contre :	Opinion non connue :
Bélisaire (Alger)	Chapitre de Bélisaire	Les maçons réunis (Sidi Bel Abbès)
Hippône (Bône)	Conseil de Bélisaire	Chapitre de Saint-Vincent-de-Paul (Constantine)
Saint Vincent de Paul (Constantine)	l'Oasis de Batna	La Fraternité Cartenienne (Ténès).
Les trinosophes africains (Mostaganem)	L'Etoile de Mascara	
L'Union Africaine (Oran)	L'Etoile de l'Avenir (Oran)	
	Les Enfants de Mars (Philippeville)	
	L'Union de Tlemcen	

7- Le tournant de la troisième république éloigne définitivement les musulmans de la franc-maçonnerie, à de rares exceptions près

Deux raisons majeures caractérisent ce tournant :

La laïcisation de la franc-maçonnerie. L'anticléricisme croissant, ainsi que les concepts de laïcité et d'athéisme qui cheminent rapidement au sein du corps social, en même temps que l'idéal de rationalisme et de progrès, et pas seulement sous l'influence de la maçonnerie, amènent l'institution maçonnique à abandonner la référence au Grand Architecte de l'Univers, à renoncer à la notion d'immortalité de l'âme, et à prôner la laïcité.

Le décret Crémieux. Adolphe Crémieux, alors ministre de la Justice du Gouvernement de défense nationale, fit adopter, le 24 octobre 1870, le décret qui accorda la citoyenneté française aux 37.000 juifs d'Algérie, ce qui eut pour effet d'accroître leur participation dans la vie politique et sociale. Il avait été initié franc-maçon au Grand Orient de France en 1818, et avait créé l'Alliance Israélite Universelle destinée à favoriser « l'évolution des communautés juives et l'émancipation de leurs membres ».

Rappelons qu'un sénatus-consulte de 1865 avait offert à tous les natifs d'Algérie issus de populations antérieures à la présence française, la possibilité d'opter pour la nationalité française, de jouir des droits de citoyen français, et d'être par conséquent régis par les lois civiles et politiques de la France. Moins de 2500 musulmans firent la démarche jusqu'en 1914, et 5833 jusqu'en 1933, l'immense majorité ne souhaitant pas la faire pour des motifs religieux.

Ces deux raisons expliquent en grande partie le désintérêt et même l'hostilité déclarée des musulmans pour la franc-maçonnerie, à partir de ce moment là. En rejetant l'immortalité de l'âme et le Grand Architecte de l'Univers pour se mettre sous l'égide de la seule Raison, la franc-maçonnerie se condamnait à recruter essentiellement parmi les agnostiques et les athées, très peu nombreux en pays d'Islam. Par ailleurs, la présence de plus en plus fréquente de juifs dans les temples maçonniques entraîna la désertion des loges par les musulmans. Le divorce entre les deux communautés s'en trouva accentué, les juifs s'agrégeant au groupe européen, tandis que les musulmans s'en éloignaient.

Les pièces d'archives des différentes loges, entre 1841 et 1875, permettent de dresser une liste de 37 noms de « frères » musulmans, à une période où la moyenne se situait entre 500 et 600 pour toute l'Algérie, soit un pourcentage compris entre 6,2 et 7,4 %. La composition sociale de ces FF* indigènes s'apparente à celle des frères européens. La majorité d'entre eux occupent des fonctions dans l'armée ou la gendarmerie (15) ou d'autorité (4 Caïds, 1 Agha). On compte aussi un Imam.

Ce qui frappe surtout c'est la disparité entre le constantinois et le reste de l'Algérie. Alors que dans l'oranais et l'algérois, 7 loges sur 16 sont parvenues à recruter des musulmans, dans le constantinois, les 8 loges du Grand Orient en ont accueilli.

Ce sont les maçons de Bône qui paraissent avoir le mieux réussi auprès des musulmans et le nom même de la loge, Ismaël, était symptomatique d'un état d'esprit favorable aux Arabes.

Ville	Nb de FF* musulmans
Bône	14
Constantine	7
Alger	3
Bougie	3

Batna	1
Blida	1
Djidjelli	1
Douéra	1
Mascara	1
Miliana	1
Orléansville	1
Philippeville	1
Sétif	1
Sidi-bel-Abbès	1

Sur les 37 FF* dénombrés 22 sont app* 2 comp* et 13 ont le grade de M**

Durant cette même période, les juifs n'ont guère été plus nombreux, et ont fréquenté une quinzaine de loges mais, en général, ils ne fréquentaient pas les mêmes ateliers.

Le cas de l'Emir Abd el-Kader, franc-maçon. Bien qu'il ait été initié en 1864, en dehors de l'Algérie, l'importance de ce personnage impose dans ce chapitre un retour sur l'histoire de son initiation, qui d'ailleurs n'a pas été sans influence en Algérie auprès de quelques intellectuels musulmans.

Abd el-Kader vivait à Damas, près de la tombe de son maître Ibn 'Arabi lorsque éclatèrent les émeutes sanglantes qui opposèrent, en 1860, les Druzes et les Maronites. Douze mille chrétiens de Damas durent la vie sauve à Abd el-kader et aux Algériens de sa suite, qui les prirent sous leur protection dans leur palais.

Le 20 septembre 1860, les membres de la loge « Henri IV » à Paris (Grand Orient de France) suggérèrent de manifester leur reconnaissance à l'Emir pour « ses actes éminemment maçonniques », et lui offrirent son affiliation à leur atelier. À la suite d'un échange de lettres entre l'Emir et le Vénérable Maître de cette loge, c'est au nom d'une vision de l'islam ouverte et tolérante, bienveillante envers tous les êtres humains, que l'Emir Abd el-kader, en pleine connaissance de cause, accepta d'être initié franc-maçon en 1864 par la loge « Les Pyramides d'Egypte » d'Alexandrie. Il fut reconnu membre actif de cette loge le 18 juin 1864 et se vit conférer les trois grades dans la même soirée (Apprenti, Compagnon, Maître), pour le compte de la loge « Henri IV », du Grand Orient de France.

Lors d'un voyage à Paris, en 1865, Abd el-kader fut reçu dans sa loge «Henri IV» le 30 août, et les grades décernés à Alexandrie furent confirmés par un diplôme de consécration. L'Emir s'était bien renseigné, avant de commencer sa démarche, auprès de frères éminents qui vivaient à Damas. Plus tard, quatre de ses sept fils furent également initiés francs-maçons. À ce propos, Bruno Etienne fait remarquer : « On ne peut imaginer qu'ils aient fait cette expérience sans l'accord de leur père ! ».

L'exemple d'Abd el-Kader a encouragé par la suite quelques intellectuels musulmans à franchir le pas. Jacky Béna cite dans son livre le cas du docteur Morsly, qui fût l'un des fondateurs de la loge « Cirta ».Il fut reçu Maître maçon les 1^{er} juillet 1892, dans la loge « Les Hospitaliers » de Constantine, et élevé au grade de Rose-Croix le 20 avril 1893 par le chapitre « Union Cirthénienne ». Il cite également le frère Allal Ould Abdi, agent consulaire au Maroc, qui fut initié à « L'Union africaine » en 1885. Ce dernier souhaitait que la Grande Loge de France et la Grand Orient de France créent en Algérie des loges arabophones « souchées » sur des loges françaises existantes.

Nota bene : Les livres de Bruno Etienne sur Abd el-Kader indiquant l'appartenance maçonnique de l'Emir à la franc-maçonnerie ont provoqué un tollé chez bon nombre d'auteurs musulmans, précise son éditeur. Comment le libérateur de l'Algérie aurait-il pu être membre d'une organisation selon eux pro-sioniste et anti-musulmane ? Dans le même sens, l'arrière petite-fille de l'Emir aurait publié un ouvrage à Damas pour démontrer qu'il n'était pas « soufi » et que son œuvre principale « Le livre des haltes » n'était qu'un faux grossier.

8- De 1870 à 1914, la question de la laïcité imprègne tous les sujets abordés par les loges, dont la question de l'enseignement.

De 1870 à 1914, le nombre de francs-maçons en Algérie se maintient autour de 600, avec une proportion croissante d'adeptes du rite écossais, qui passe de moins de 1% en 1870 à 25% dix ans plus tard.

Durant cette période les congrès maçonniques abordent quelques grands sujets de société, mais sans grands résultats politiques semble-t-il, malgré la forte représentation des francs-maçons parmi les élus (8 députés sur 15 élus dans le département d'Alger durant cette période, 6 sur 9 dans le département de Constantine, 6 sur 11 dans le département d'Oran).

En 1901, le préambule des travaux du congrès de Tunis annonce la couleur : « La lutte est aujourd'hui engagée entre le cléricanisme et la franc-maçonnerie ». Il s'agit de défendre les idées de la Révolution contre celles de l'obscurantisme et de la réaction. Cela doit passer par l'établissement du monopole de l'enseignement par l'État, afin de garantir la neutralité de l'enseignement (et donc par l'abrogation de la loi Falloux). Cette question fut également au centre des travaux du congrès maçonnique de Bizerte, en 1905. La séparation de l'Église et de l'État est jugée encore plus urgente en Afrique du Nord que partout ailleurs « en raison de l'intensité du fanatisme religieux exacerbé par le contact de plusieurs religions différentes et hostiles... ».

Ce débat ne concerne pas seulement l'enseignement catholique mais pose aussi la question des madrasas.

De 1905 à 1913, à chaque congrès, pratiquement, la question de l'enseignement est à l'ordre du jour. Les francs-maçons demandent la création d'écoles laïques dans les douars, la suppression des madrasas, la création et le développement des écoles primaires pour les garçons mais aussi pour les filles musulmanes.

Dans un article de la revue maçonnique « l'Accacia », de janvier 1912, on peut lire à ce propos « ... l'école est le moyen le plus sûr de vulgariser les idées maçonniques parmi la population ... quant aux madrasas, ... elles ne peuvent ? ni par les programmes, ni par l'origine du recrutement de leurs élèves... être de quelque utilité à la propagande et au développement des idées maçonniques.... Tout n'y est animé et guidé que par l'esprit religieux et, par suite, nettement opposé aux méthodes modernes... Progrès et émancipation sont là deux buts l'un conduisant vers l'autre, qui ne peuvent être atteints sans éducation, sans science, mais de cette science pure, rationnelle, qui ne reconnaît dans l'évolution de l'être humain qu'une seule voix, qu'un seul et unique domaine, celui de la raison... ».

Un peu plus loin, l'auteur de l'article étale son dépit de constater que le gouvernement ne partage pas et n'agit pas dans le sens de ces idées laïques : « ... ayez foi en vos marabouts que la France respecte et comble d'honneurs. Votre ignorance est nécessaire à votre façon de vivre que vous ne voulez pas voir transformer ; votre organisation sociale ne sera pas profanée par notre civilisation... ».

Deux autres sujets sont également significatifs de cette période : la question de la justice

musulmane et celle du sort des femmes algériennes.

Lors du congrès maçonnique de Tizi-Ouzou, en 1903 il fut demandé l'extension de la justice de paix à l'ensemble de l'Algérie et la suppression des cadis, juges souvent partiaux et parfois corrompus. De plus, il était souhaité que les chefs de village, qui devaient servir d'intermédiaires avec l'administration, soient élus, car ainsi « ils seraient moins enclins à commettre des exactions. »

Lors du congrès maçonnique de Bizerte, le « martyr » de la femme dans la société musulmane était dénoncé : dépit de nombreux musulmans lors de la naissance d'une fille, refus imposé à l'épouse de manger à table,... habitude de faire subir de mauvais traitements à la femme, endurés avec résignation, privation totale de liberté et de droits, et surtout pratique de la répudiation. Tout cela était jugé profondément inacceptable par les francs-maçons, qui estimaient que cela devait cesser. Ils demandèrent qu'un décret intervienne pour abolir la polygamie, comme on avait aboli l'esclavage... » sans violer le moins du monde le Coran », disaient-ils, la polygamie « étant une institution arabe, (qui préexistait à l'Islam), et non musulmane ».

9- Entre 1920 et 1940 le thème de l'indispensable « rapprochement franco-indigène » s'impose dans les loges, mais n'est-il pas déjà trop tard ?

De 1914 à 1918, les travaux des loges ont été suspendus. Ils ont repris seulement en 1919-1920.

De 1914 à 1918, 173 019 soldats d'Algérie furent mobilisés. Deux divisions partirent dès le mois d'août, composées essentiellement de régiments de tirailleurs algériens, de spahis, de zouaves, de chasseurs d'Afrique. Ils participèrent à tous les combats (Verdun, la Somme, Le Chemin des Dames, les Dardanelles... 35900 d'entre eux ne revinrent jamais.

À la reprise du travail des loges, le grand sujet de préoccupation est alors la cherté de la vie, résultant bien entendu de la période de guerre et des déséquilibres induits dans la vie sociale et économique, au point de vue agricole, industriel et commercial. Vinrent s'y ajouter la crise du franc et les méfaits de la spéculation.

Mais cela ne devait pas masquer longtemps le problème de fond des inégalités sociales et politiques en Algérie. Tous les congrès de l'entre-deux guerre sont dominés par une question : l'indispensable « rapprochement franco-indigène » .

En 1924, le congrès maçonnique de Tunis définit ainsi l'objectif : « Essayer d'amener une entente sincère et durable entre un peuple dominé et un peuple dominateur ». Mais les travaux qui se développent alors considèrent comme indésirable toute forme d'indépendance. En revanche, il est exigé par les orateurs « la suppression des distinctions de salaires accordés aux ouvriers français, étrangers et arabes ». Le frère Aït Kaci, un des orateurs « indigène algérien », ajoute qu'il faut aussi « en finir avec le mépris, car celui-ci faisait penser aux musulmans qu'ils n'avaient rien à attendre des Européens ». Il faut lutter contre le *mektoub*, qui constitue un gros obstacle à l'émancipation, et contre ceux qui ne veulent pas d'écoles.

« Le congrès dit que l'école laïque et le syndicat sont les voies les plus sûres vers l'affranchissement des indigènes et leur accord fraternel. »

La nomination, en 1925, de Maurice Violette comme gouverneur général, libéral et franc-maçon, allait dans le sens souhaité par les frères d'Algérie, partisan qu'il était de l'association des musulmans à la gestion des affaires. Son départ précipité, en 1927, ne permit pas à ses idées de se concrétiser.

Et pendant ce temps là, le nationalisme algérien se structurait. L'année 1926 vit la création de

« l'Étoile Nord-Africaine », par Messali Hadj.

Du côté des loges, la notion de « rapprochement » est plus que jamais à l'ordre du jour, avec comme objectif de n'avoir en Algérie que des citoyens français.

Puis en 1931 se crée « l'Association des Oulémas », aile arabo-islamique du courant nationaliste rejetant tout projet assimilationniste.

En 1933, la conférence interobédientielle d'Alger estimait le moment venu de franchir un nouveau stade en admettant les indigènes dans une citoyenneté pleine et entière, le frère Benhadj affirmant que la religion musulmane, pas plus que toute autre, n'était un obstacle à une naturalisation collective.

La conférence de 1936 dénoncera l'exploitation des indigènes, et demandera des mesures d'urgence pour faire face au chômage qui touchait alors un tiers des salariés d'origine musulmane : créations d'abris, distribution de vivres aux *meskines*, ouverture de grands travaux d'utilité publique, fixation des indigènes agriculteurs sur les terres disponibles, multiplication d'écoles d'apprentissage d'artisanat, d'agriculture...

Le Front populaire conçut alors le projet « Blum-Violette » destiné à permettre l'accession de la nationalité française à plus de 20 000 algériens, projet combattu aussi bien par les milieux coloniaux que par Messali Hadj, hostile à l'assimilation. L'Étoile Nord-Africaine fut dissoute au début de 1937. De ses cendres encore chaudes renaîtra le PPA (Parti du Peuple Algérien), en mars 1937, avec le slogan « Ni assimilation, ni séparation mais libération », qui fut dissout à son tour en septembre 1939.

À la veille de la seconde guerre mondiale, force est de constater que la plupart des solutions préconisées par les francs-maçons d'Algérie depuis le début du siècle étaient restées lettre morte, et que deux sociétés, en perpétuel contact, cohabitaient sans se pénétrer.

10- De 1940 à la disparition des loges d'Algérie

La loi du 13 août 1940 et ses décrets d'application prononcèrent la dissolution des sociétés secrètes. Se sont trouvés concernés notamment le Grand Orient de France et la Grande Loge de France, dont les biens furent saisis, ainsi que leurs archives. Dans les mois qui suivirent eurent lieu différentes épurations aussi bien dans l'administration que dans l'enseignement, considéré comme un repère de francs-maçons. Les noms des dignitaires fut ensuite publié au JO (août 1941). ..

Une ordonnance du Comité de Libération National datée d'Alger, le 15 décembre 1943, vint annuler la loi de 1940 et toutes les dispositions subséquentes relatives aux associations dites secrètes. Quelques semaines avant la fin de la guerre, l'ordonnance du 31 mars 1945 rétablit la légalité républicaine et rendit exécutoire en métropole l'ordonnance d'Alger du 15 décembre 1943.

Les incidents violents à Sétif et dans le Constantinois, à partir du 8 mai 1945, eurent de nombreux retentissements y compris à l'intérieur de la franc-maçonnerie. Le congrès maçonnique d'Alger, en mai 1945, exprima sa sympathie et sa solidarité pour les populations concernées ainsi que le sentiment que de profondes réformes s'imposaient. Mais au congrès de l'année suivante, il n'en fut pratiquement pas question.

À cette époque la franc-maçonnerie eut du mal à se reconstruire et à recruter, en raison d'un malaise face à l'institution reposant sur deux causes principales : d'une part la campagne anti-

maçonnique menée par Vichy, et d'autre part la méconnaissance des faits de résistance, récupérés par les partis politiques pendant l'occupation. Et pourtant : « En ce qui concerne l'Afrique du Nord, il faut affirmer que dans tous les orientes de Casablanca à Tunis, les francs-maçons ont été les dirigeants de tous les mouvements de la Résistance. Mais à part quelques initiés, qui le sait au Maroc, en Algérie ou en Tunisie ? La grande masse l'ignore. »

Ce congrès de 1946 se termina sans la moindre allusion à la montée du nationalisme algérien, tandis que se créait :

- en mars 1946 le Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques (MTLD) de Messali Hadj, et qui préconisait la création d'un gouvernement algérien autonome, le respect de la langue arabe et de la religion musulmane, l'abrogation du code de l'indigénat,
- et que se créait également, la même année, l'Union Démocratique du Manifeste Algérien (UDMA) par Ferhat Abbas, préconisant à la fois l'autodétermination et la création d'un État algérien.

Malgré la loi du 20 septembre 1947, portant statut organique de l'Algérie, la situation se dégrade rapidement dans le pays.

La création de l'Assemblée algérienne, avec ses deux collèges de 60 représentants chacun, n'apporte guère d'apaisement. Aux élections d'avril 1948 le premier collège comporte une majorité d'élus du centre et de droite (55/60), et le second collège 17 sièges sur 60 pour les nationalistes. Les autres élus du second collège ne sont pas jugés représentatifs par la population musulmane. Par ailleurs la loi accorde le droit de vote aux femmes musulmanes, prévoit l'enseignement de l'arabe, l'indépendance du culte musulman. Sont reconnus deux niveaux de collectivités locales, départements et communes, ce qui concrètement met fin aux communes mixtes. Toutefois, les citoyens qui n'ont pas renoncé à leur statut personnel restent régis par leurs droits et coutumes.

Les loges les plus libérales accueillent très favorablement cette loi, tout en estimant qu'il aurait fallu aller plus loin.

Au sein du MTLD, pourtant représenté à l'assemblée par 9 députés, une tendance dure prônant la lutte armée apparaît (l'OS, organisation spéciale), qui passe à l'action le 4 avril 1949 en attaquant la poste d'Oran, avant d'être démantelée à la fin de 1950.

Lors du congrès maçonnique de Tlemcen, en 1952, les loges estiment que « toutes les promesses » doivent être tenues, sinon il y aurait perte de crédibilité dans la parole de la France. Elles se montrent opposées à toute idée d'indépendance, préférant la notion « d'interdépendance ». Aucun atelier n'envisageait que les milieux nationalistes puissent avoir recours à une lutte armée et organisée. Et pourtant l'année 1954, le 1^{er} novembre, vont se déclencher les « événements d'Algérie »...

En 1955, la loge d'Oran *L'Union Africaine*, annonce pour toute l'Algérie un chiffre de 5 millions d'hommes de moins de 40 ans étant soit au chômage soit ne disposant que d'un travail irrégulier et mal payé, sur une population de 8 700 000 musulmans et 1 100 000 Européens.

Le congrès des loges d'Afrique du Nord estimait que des négociations devaient avoir lieu avec les élus issus de nouvelles élections à provoquer dans le but « d'assurer l'intégration de l'Algérie dans la communauté française avec toutes les conséquences politiques, sociales et économiques que cela entraînerait ».

À partir des années 1955-1956, les documents sur les congrès tenus en Afrique du Nord se font

de plus en plus rares, mais dix loges d'Algérie sont présentes au convent du GODF de 1956 (*Bélisaire*, *Soleil levant*, pour Alger, *l'Education sociale*, Blida, *Hippone*, Bône, *Cirta*, Constantine, *Les Trinosophes africains*, Mostaganem, *l'union africaine et la raison réunies* (Oran), *les Enfants de Mars*, Philippeville, *les Maçons réunis*, Sidi-bel-Abbès, *l'Union de Tlemcen*). L'analyse du terrorisme qu'ils proposent alors met en lumière :

- des causes intérieures, d'ordre religieux, économique, social et politique,
- des causes extérieures à rechercher dans la politique des USA, de l'Angleterre et de l'URSS. Par ailleurs, la propagande menée depuis Le Caire par Nasser n'avait pour but, disent-ils, que de mettre en lumière la faiblesse de la France et de l'Occident, et créait une ambiance de peur afin d'amener le départ des Français, l'objectif premier du terrorisme étant d'évincer la France.

En conclusion, le convent de 1956 préconisait de s'orienter vers « une fédération des peuples nord-africains et du peuple de France... ».

Trois courants traversaient alors la maçonnerie algérienne : Un courant majoritaire favorable aux réformes démocratiques économiques et sociales mais dans une Algérie liée à la France : un courant minoritaire pro Algérie française : un courant minoritaire considérant que l'indépendance était inévitable.

Trois ans plus tard, en septembre 1959, compte tenu de la situation sur le terrain, les francs-maçons d'Algérie considéraient que d'une part l'intégration préconisée par Violette n'était plus réalisable, que d'autre part une solution purement militaire était irréalisable, et qu'enfin il ne restait qu'une solution politique à trouver dans la discussion « entre le gouvernement français et les représentants réellement valables des éléments de la population algérienne comprenant toutes les tendances d'opinion sans aucune exclusive ».

À partir de 1960-1961, on peut dire que l'on assiste à la disparition progressive des loges en Algérie, précipitée ensuite par quelques actions spectaculaires de l'OAS, comme le plasticage de « *Bélisaire* » à Alger ou celui de la bibliothèque pédagogique d'Oran, fondée en 1924 par des francs-maçons, ou encore l'assassinat de Max Marchand, inspecteur d'académie, franc-maçon, avec 5 autres inspecteurs, le 15 mars 1962 à El Biar.

Après l'indépendance, on signale que la maçonnerie d'Oran semble de nouveau fonctionner en 1963, ainsi que celle de Tlemcen, mais celle-ci cessera toute activité le 18 avril 1964. Au convent de 1964, n'étaient plus présentes que cinq loges d'Algérie. À celui de 1973 ne figuraient plus que *Bélisaire* et *Hippone*. Cette dernière se mit officiellement « en sommeil » le 31 décembre 1971, et *Bélisaire* fut transférée en France où elle existe toujours.

Au 31 décembre 1974, la maçonnerie avait totalement quitté la terre algérienne, après 143 ans d'existence.

*

Cet article a été constitué à partir des notes prises lors de la lecture des livres suivants, consultables au CDHA :

- Un siècle de franc-maçonnerie algérienne 1785-1884

Auteur : Xavier Yacono - Professeur à l'Université de Toulouse

Editeur : G-P. Maisonneuve et Larose, 11 rue Victor Cousin - PARIS

1969 - 319 pages - 7 illustrations hors page

- Oriens disparus. L'histoire des francs-maçons en Algérie

Auteur : Jacky Béna, docteur ès lettres (Toulouse-le Mirail), Professeur puis conférencier.

Editeur : Editions Privat, 10 rue des Arts, BP 38028, 31080 Toulouse Cedex 6.

2011 – 189 pages .

- Abd el-Kader et la franc-maçonnerie, suivi de Soufisme et franc-maçonnerie

Auteur : Bruno Etienne, Professeur émérite des Universités. □.

Editeur : Editions Dervy, 22 rue Huyghens, 75014 Paris

2008 – 157 pages – 32 illustrations hors page

- La franc-maçonnerie clarifiée pour ses initiés (l'apprenti)

Auteur : Irène Mainguy, Bibliothécaire-Documentaliste, responsable de la bibliothèque du Grand Orient de France.

Editeur : Editions Dervy, 22 rue Huyghens, 75014 Paris

2011 – 278 pages.

Jean-Pierre SIMON
10 janvier 2012